



## Fausse domiciliation

Par **Alcor**, le **31/01/2024** à **14:00**

Bonjour,

Actuellement en litige (abandon de chantier) avec une société de BTP (SASU), mes courriers recommandés me sont retournés au prétexte que l'adresse est erronée, et je ne peux donc entamer aucune procédure.

J'ai bien vérifié que l'adresse utilisée correspond à celle du devis, des status de la société et également celle indiquée au RCS.

Je constate sur google map qu'il s'agit d'un bâtiment d'habitation (pavillon), différent de l'adresse du Président de cette SASU (tel qu'indiqué dans ses status).

Enfin, je précise que ce même individu a d'autres sociétés à cette même adresse dont certaines sont closes suite à des liquidations judiciaires.

Cela peut-il être considéré comme une fausse domiciliation (délict) ?

Par quel moyen puis-je le prouver et quels sont mes recours ?

Puis-je obtenir des dédommagements pour le préjudice subi (impossibilité de mettre en oeuvre une procédure à son encontre) ?

Merci pour votre aide.